

Barème Honoraires

à compter du 01-10-2020

HONORAIRES VENTE

(Immobilier résidentiel)

Montant du bien net vendeur*	Honoraires TTC**
de 0€ à 49 999 €	5 000 €
de 50 000 € à 249 999 €	6%
de 250 000 € à 499 999 €	5%
de 500 000 € à 999 999 €	4%
Au-delà de 1 000 000€	3%

- Honoraires charge acquéreur sauf convention contraire précisée dans le mandat.
- Viager : Les honoraires sont calculés sur la valeur libre du bien.
- Les honoraires sont calculées sur le prix net vendeur.
- En cas de baisse de prix du bien, le % initial s'applique

HONORAIRES LOCATION

(Immobilier résidentiel)

• Honoraires à la charge du bailleur*

- Entremise et négociation : 1/2 mois de loyer CC
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : Prix au m2 suivant la zone concernée (cf tableau ci-dessous)
- État des lieux d'entrée : 3 € TTC du m2 pour l'établissement de l'état des lieux
- État des lieux de sortie : 6€ TTC du m2, avec un minimum de 240€ TTC (charge Bailleur uniquement)

• Honoraires à la charge du locataire*

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : Prix au m2 suivant la zone concernée
- État des lieux d'entrée : 3 € TTC du m2 pour l'établissement de l'état des lieux

* Le montant des honoraires s'entend TVA incluse

Trois zones :

Zone Très tendue	12€ / m2*
Zone tendue	10€ / m2*
Zone non tendue	8€ / m2*

Les honoraires de location seront dus à la signature du bail pour les honoraires de visites, constitution dossier... et à l'état des lieux pour l'état des lieux ; directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s).

Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

MANDAT DE RECHERCHE

(Immobilier résidentiel)

Type de transaction	
Transaction réalisée en lien avec le particulier	Barème identique au mandat de vente ci-dessus*
Transaction réalisée par l'intermédiaire d'une autre agence	3%*

*le taux s'applique sur la tranche du prix du bien net vendeur.

**Taux de TVA en vigueur soit 20%